

**Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi
dans le secteur du tabac**Genève
24-28 février 2003**Résolution concernant les futures activités
de l'OIT dans le secteur du tabac**

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac,

S'étant réunie à Genève du 24 au 28 février 2003,

Notant qu'il s'agit de la première réunion jamais organisée par l'OIT sur le secteur du tabac,

Adopte, ce vingt-huitième jour de février 2003, la résolution suivante¹:

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à:

- 1) allouer les ressources nécessaires au programme des activités sectorielles de l'OIT afin de poursuivre des activités dans le secteur du tabac et de renforcer les compétences dans ce domaine;
- 2) demander au Directeur général du BIT de:
 - a) continuer à mener à bien des recherches et à diffuser des publications sur les tendances en matière d'emploi et de sécurité et de santé au travail dans le secteur du tabac, et d'entreprendre des recherches sur d'autres utilisations du tabac;
 - b) promouvoir, dans les secteurs de la culture et de la transformation du tabac, le programme d'activités de l'OIT concernant un travail décent, notamment en encourageant l'adhésion et la conformité aux principes et droits énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi;
 - c) favoriser le dialogue social par la négociation collective ou autres moyens disponibles aux niveaux appropriés entre les partenaires, ainsi qu'entre ces derniers et les organisations internationales concernées, dans le but d'atténuer les conséquences néfastes sur les niveaux de l'emploi dans le secteur du tabac.

¹ Cette résolution n'a pas encore été examinée par le Conseil d'Administration du BIT conformément aux procédures en vigueur, et par conséquent ne peut pas être considérée comme étant définitive.